

**Le Comité Technique s'est réuni le 21 mars 2022 à 16 heures,
Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville.**

Présents :

-Collège des représentants de la Collectivité : Yannick BORDE, Corinne SEGRETAIN, Josette CLAVREUL, Michèle VEILLARD
-Collège des représentants du personnel : Thierry GEORGET, Adrien ROUSSELET, Virginie HAMELIN, Sébastien DIBON
-Assistaient à la séance : Catherine DUBOST, DGS et Maixent HOUIS, DRH

Secrétaire de séance : Corinne SEGRETAIN

Secrétaire adjoint de séance : Thierry GEORGET

ORDRE DU JOUR

1. Charte du télétravail
2. Fixation des ratios d'avancement de grade
3. Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS
4. Questions diverses

DEROULE DE SEANCE

1 – CHARTE DU TELETRAVAIL

L'avis des membres du comité technique est sollicité sur l'adoption d'une charte du télétravail, présentée en séance.

L'élaboration de la charte a fait l'objet de réunions préalables en groupe de travail réunissant agents et élus. La charte définit les agents et activités éligibles au télétravail, la quotité de temps de télétravail, les conditions d'exercice (matériel, horaires...) et les procédures relatives aux conditions d'autorisation (demande de l'agent, réponse de l'employeur, durée, obligations, contrôle).

► **Avis**

des représentants du personnel : Avis favorable à l'unanimité

des représentants de la collectivité : Avis favorable à l'unanimité

Avant présentation en conseil municipal du 24/03/22 et en vue d'une mise en œuvre début mai 2022.

2 – FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

L'avis des membres du comité technique est sollicité sur la fixation des ratios d'avancement de grade au titre de l'année 2022. 12 agents remplissent les conditions statutaires d'avancement de grade et 8 peuvent y prétendre du fait des quotas appliqués à la catégorie B.

Il est proposé de fixer, au titre de l'année 2022, les taux de promotion par grade comme suit, prévoyant la promotion de 6 agents (4 agents en cat. C, 1 en cat. B et 1 en cat. A).

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	Nombre
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%	2 agents
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	50%	1 agent
Agents de police	Brigadier-Chef principal	100%	1 agent
Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100%	1 agent
Attaché	Attaché principal	50%	1 agent

► **Avis**

des représentants du personnel : Avis favorable à l'unanimité

des représentants de la collectivité : Avis favorable à l'unanimité

Avant présentation en conseil municipal du 24/03/22.

3 – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS

L'avis des membres du comité technique est sollicité sur les modalités de création d'un Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS, issu de la prochaine fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à intervenir fin 2022.

Il est proposé :

- De créer un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS et de placer celui-ci auprès de la commune de Saint-Berthevin.
- De fixer les modalités de composition et de fonctionnement comme suit :
 - Le nombre de représentants du personnel est fixé à 5 titulaires (au lieu de 4 actuellement)
 - Le nombre de représentants de la Ville et de son CCAS est maintenu à 4 titulaires
 - L'avis du comité social territorial est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, l'avis des représentants de la collectivité

► **Avis**

des représentants du personnel : Avis favorable à l'unanimité

des représentants de la collectivité : Avis favorable à l'unanimité

Avant présentation en conseil municipal du 24/03/22.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués en séance les divers points suivants :

- La date d'effectivité du déploiement du télétravail au sein des services
- Les agents de prévention et le document unique
- Le mouvement de grève des animateurs du 19 novembre 2021
- L'étude sur la NBI « accueil du public »
- L'actualisation du protocole sur le temps de travail (effectivité des 1607 heures annuelles)
- L'examen du RIFSEEP
- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique



Le Maire
Yannick BORDE

Le procès-verbal de la séance intégrant les débats et observations sera diffusé après validation de son contenu par les membres du Comité Technique lors de sa prochaine séance.